

Co.", se présente devant la Commission, au sujet de la fourniture du goudron, et explique que sa Compagnie a fait des arrangements spéciaux pour faire une prompte livraison.

—M. Langlois, de la maison Gunn, Langlois & Cie, se présente devant la Commission et demande permission de placer, pour quelques jours, une barrière autour de l'embouchure du puits artésien de la rue St-Amable, pendant que les tuyaux subissent une réparation.

M. Langlois explique que cette obstruction temporaire ne nuit pas beaucoup à la circulation.

Résolu: D'acquiescer à la demande de MM. Gunn, Langlois & Cie.

—M. Martin comparait devant la Commission, pour appuyer la requête des Petites Soeurs des Pauvres, priant d'exhausser le mur de soutènement, le long de leur propriété, sur la rue des Seigneurs.

Résolu: Qu'une sous-commission composée de MM. les échevins Turner et Lapointe, N., soit nommée avec l'inspecteur de la Ville, pour étudier la question et faire rapport à la prochaine assemblée.

—M. l'échevin Wilson se présente devant la Commission et demande qu'on fasse sans délai le trottoir permanent projeté sur la rue Notre-Dame, à l'intersection de la rue Frontenac.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit requis de hâter la construction dudit trottoir permanent.

—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission et fait voir la nécessité de faire placer la voie des tramways au milieu de la rue St-Denis, à partir de la rue de Fleurimont jusqu'aux limites nord de la ville.

Il déclare que le développement rapide de cette partie de la ville et les exigences du commerce demandent, d'une manière impérative, l'exécution de cet ouvrage, sans délai.

Résolu: De renvoyer la question aux avocats de la Ville, les priant de bien vouloir donner leur opinion sur le fait de savoir si oui ou non la Ville peut obliger la Compagnie des Tramways de Montréal de placer ses rails au milieu de la rue St-Denis, de la rue de Fleurimont aux limites nord de la Ville, et ce, aux dépens de la Compagnie.

REQUETES, ETC.

—De MM. Hudon & Orsali, consentant à payer la somme de \$185.00 pour l'enlèvement du trottoir permanent le long de leur édifice, sur la rue Vaudreuil, et pour continuer le pavage en asphalte jusqu'à la ligne de la rue, faisant ainsi disparaître le trottoir.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville reçoive instruction de faire l'ouvrage aussitôt que MM. Hudon & Orsali auront fait le dépôt de \$185.00.

—Il est de plus

Résolu: Que M. Lapointe, entrepreneur, soit remboursé du dépôt qu'il a fait relativement au permis d'obstruer le trottoir le long de l'édifice de MM. Hudon & Orsali, pendant la construction dudit édifice, sur la rue Vaudreuil.

—De M. T. D. Doherty, chambre 10, No 11 rue St-Sacrament, protestant contre le projet de vendre huit billets du chemin de fer Terminal pour 25c au lieu de 10 billets comme présentement.

Résolu: D'informer M. Doherty que la Commission de la Voirie n'a fait aucune telle recommandation, et que de plus, que sa lettre sera annexée aux autres documents se rattachant à cette question.

—De M. N. Ramsay, demandant la permission de construire une voie d'évitement, de la ligne du G. T. R., sur la rue Common, à sa propriété, bornée par les rues Common, McGill, Youville et des Soeurs Grises.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour qu'il fasse rapport.

—De la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc, demandant que soient effacées les lignes homologuées sur parties des rues suivantes: les rues Madeleine, Bourgeois, Norman, Clendinneng et Nelson.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

—De la succession Masson, demandant permission de construire une voûte sous le trottoir au No 50 rue des Inspecteurs.

Déposée sur le bureau, en attendant que le règlement No 49 soit amendé.

—De MM. F. X. St-Charles & Cie, se plaignant de l'état glissant du pavage sur la rue St-Gabriel.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville reçoive instruction de faire répandre du sable sur ladite rue pour la rendre moins glissante, et que MM. St-Charles & Cie soient informés que la Commission étudiera la question de poser un pavage permanent en blocs de pierre, sur cette rue, mais qu'il est impossible d'exécuter ces travaux cette année.

Co.", appeared before the Committee anent the supply of coal tar, and explained that said Company had made special arrangements to make prompt delivery.

—Mr. Langlois, of Messrs. Gunn, Langlois & Co., came before the Committee and applied for permission to place a barrier around the mouth of the artesian well in St. Amable street for a few days while the pipes are being repaired.

It was explained that his temporary obstruction would not interfere with traffic very much.

Resolved: That said request of Messrs. Gunn, Langlois & Co. be acceded to.

—Mr. Martin appeared before the Committee, in support of the petition of the Little Sisters of the Poor, praying that the retaining wall along their property on Seigneurs street be increased in height.

Resolved: That a sub-committee composed of Ald. Turner and Ald. N. Lapointe be appointed with the City Surveyor to study the matter and report for next meeting.

—Aid. Wilson appeared before the Committee and requested that the proposed permanent sidewalk be laid on Notre-Dame street at the intersection of Frontenac street, without delay.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to hasten the construction of said permanent sidewalk.

—Ald. Duquette came before the Committee and pointed out the advisability of having the street car tracks placed in the centre of the roadway on St. Denis street, from de Fleurimont street to the northern city limits.

He declared that the rapid development of that section of the City and the requirements of traffic rendered it imperative that the work should be done without delay.

Resolved: That the matter be referred to the City Attorneys for their opinion as to whether or not the City can oblige the Montreal Street Railway Co., to place its rails in the centre of St. Denis street, from de Fleurimont street to the northern limits of the City, at the Company's expense.

PETITIONS, ETC.

—From Messrs. Hudon & Orsali, agreeing to pay the sum of \$185.00 to remove the permanent sidewalk alongside their building on Vaudreuil street, and to extend the asphalt pavement to the street line thereby doing away with said sidewalk.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to proceed with the work so soon as Messrs. Hudon & Orsali deposit said sum of \$185.00.

It was furthermore

Resolved: That Mr. Lapointe, contractor, be refunded the deposit made in connection with the permit to obstruct the sidewalk during building operations on Vaudreuil street alongside the premises of Messrs. Hudon & Orsali.

—From Mr. T. D. Doherty, Room 10, No. 11 St. Sacrament street, protesting against the proposal to sell eight Terminal Street Railway tickets for 25c instead of 10 tickets as at present.

Resolved: That Mr. Doherty be informed that the Road Committee has not made any such recommendation and furthermore that his letter will be annexed to the other documents dealing with the subject.

—From Mr. W. Ramsay, for permission to construct a siding from the Grand Trunk Railway track on Common street to his property bounded by Common, McGill, Youville and Grey Nuns streets.

Referred to City Surveyor for a report.

—From the Grand Trunk Railway Co., requesting that the homologated lines be erased on portions of the following streets: Magdalen street, Bourgeois street, Charron street, Norman street, Clendinneng street and Nelson street.

Referred to City Surveyor.

—From the estate Masson, for permission to construct a vault under the sidewalk at No. 50 Inspector street.

Laid on the table until by-law No. 49 is amended.

—From Messrs. F. X. St-Charles & Cie, complaining of the slippery state of the pavement on St. Gabriel street.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to spread sand on said street to render it less slippery, and that Messrs. F. X. St-Charles & Cie be informed that the Committee will consider the question of laying a granite block pavement on said street, but that it is impossible to do so this year.